



VILLE DE CHARLIEU

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 14 JANVIER 2016 A 19 H 30

PRESENTS :

Bruno BERTHELIER	Martine DESBOIS
Jérémy LACROIX	Brigitte MAZARD-DURAND
Jean LABOURET	Etienne HERTZOG
Marianne PONSON	Joëlle GUEGUEN
Bernard CHARRIER	Dominique MONCORGER
Véronique PICAUVET	Patrice PAVET
Sylvie PONCET	Isabelle DUBOST
Carlos DUARTE	Emmanuelle NUNES DA GRACA
Alain BELAIR	Antoine MARSEILLE
Gilles AUGAGNEUR	Benoît LOYER

ABSENTS EXCUSES :

Sandrine URBAIN	(procuration à Bruno BERTHELIER)
Gilles THEVENIN	(procuration à Martine DESBOIS)
Agnès FABIANSKI	(procuration à Véronique PICAUVET)
Thomas GUERIN	(procuration à Jean LABOURET)
René LAPALLUS	(procuration à Gilles AUGAGNEUR)
José GARCIA	(procuration à Benoît LOYER)

ABSENTS :

Alice HERICK

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine DESBOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et présente les excuses et procurations.

Il soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 26 novembre 2015. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Avant de laisser la parole à Monsieur Etienne HERTZOG, Adjoint aux finances, pour la présentation du document du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 dont chaque conseiller a été destinataire en amont de la séance du Conseil Municipal de ce jour, Monsieur le Maire tient à souligner que la présentation de ce document constitue un moment important de la vie communale, car elle permet aux conseillers de débattre sur les orientations constatées et futures de la structure budgétaire communale et guide ainsi l'élaboration du budget à venir.

La parole est laissée à Monsieur l'Adjoint aux finances qui invite les membres du Conseil Municipal à échanger sur le DOB à l'issue de sa présentation.

Avant de procéder à la présentation proprement dite du document, celui-ci rappelle à l'Assemblée que la tenue d'un DOB est obligatoire dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se faire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Le DOB permet, à la fois, d'informer sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

En outre, il fait remarquer aux conseillers que l'amélioration constatée en 2015 d'un certain nombre d'indicateurs grâce à l'implication et aux efforts de tous (élus, agents, ...) a permis à la collectivité de préserver ses capacités financières, de maîtriser ses charges de fonctionnement et de maintenir son niveau d'investissement. Les choix qui ont été opérés ont eu pour conséquence une amélioration de la situation financière de la collectivité ; les mesures correctrices initiées par la municipalité ont donc produit les effets escomptés. Selon celui-ci, les efforts fournis ne doivent pas être relâchés pour autant, car les contraintes pour 2016 seront les mêmes que celles de 2015. Il suggère donc à l'Assemblée de poursuivre en 2016 la politique menée par le groupe majoritaire depuis 2010.

Monsieur Etienne HERTZOG procède à la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 pour le budget général et les budgets annexes (eau et assainissement) de la Commune, tel qu'il est annexé au présent compte-rendu.

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

En augmentation constante et régulière depuis cinq exercices (2010-2014), les recettes de fonctionnement de la collectivité vont pour la première fois, en 2015, enregistrer une légère diminution. Cette baisse s'explique notamment par la diminution régulière des dotations de l'Etat (soit 68 000 euros de DGF en moins pour la collectivité en 2015) qui se poursuivra en 2016 et 2017 pour atteindre un manque à gagner de l'ordre de 232 697 euros en quatre ans (2014-2017). Toutes les collectivités sont impactées par la baisse des dotations de l'Etat, contribuant ainsi au désendettement du pays.

Les principales ressources de la collectivité proviennent des produits de la fiscalité directe (impôts locaux, fiscalité reversée par la Communauté de Communes et autres impôts et taxes) qui, en 2015, ont représenté 60 % des recettes de fonctionnement.

Concernant les impôts locaux, la Commune s'est engagée dans un processus d'harmonisation fiscale avec les communes du territoire intercommunal. Ainsi, elle a décidé de lisser l'harmonisation des taux d'abattements en vigueur sur deux années en réduisant les taux des abattements facultatifs pour les amener aux taux pratiqués par la Communauté de communes. Selon Monsieur l'Adjoint aux finances et toujours dans un souci d'harmonisation de la fiscalité locale sur l'ensemble du territoire intercommunal, si la Communauté de communes décide de modifier les taux de ses abattements, alors il sera proposé au Conseil Municipal de modifier également ceux de la collectivité afin de s'aligner sur les taux décidés et appliqués par l'intercommunalité.

Il rappelle que les taux des impôts locaux votés annuellement n'ont pas augmenté depuis l'arrivée en 2010 de l'équipe municipale actuellement en place. Néanmoins, les recettes de la fiscalité directe ont augmenté suite notamment à la revalorisation des bases d'imposition par l'administration fiscale (constructions nouvelles, changements de destination, requalifications, ...) et la suppression de certains abattements.

DEPENSES

En 2014, une baisse des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 3,5 % a été enregistrée par rapport à l'année précédente. En 2015, les dépenses (hors charges exceptionnelles) nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ont été les suivantes : charges de personnel brutes : 52,87 % - charges générales : 29,75 % - amortissements : 4,33 % - charges de gestion courante : 11,32 % - charges financières : 1,24 %. Bien que les charges de personnel restent le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement, Monsieur HERTZOG fait remarquer à l'Assemblée que les charges nettes de personnel ont néanmoins diminué de 4,30 % entre 2014 et 2015.

Il précise au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement dégagé annuellement, en hausse depuis 2010, est satisfaisant. Il permet ainsi d'améliorer le niveau de la capacité d'autofinancement de la collectivité, lequel détermine en partie les possibilités d'investissements de la collectivité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

TRESORERIE

Au cours de l'année 2015, la collectivité n'a eu recours à aucun crédit. De même, il n'a pas été nécessaire de faire appel à une ligne de trésorerie. Au 31 décembre 2015, le solde de trésorerie est en nette augmentation par rapport à l'année précédente.

ORIENTATIONS 2016

La stratégie financière retenue par la collectivité pour 2016 et les années suivantes repose sur les quatre grands principes suivants qui encadreront l'élaboration du budget 2016 : le maintien du niveau d'épargne au niveau constaté les années précédentes, une fiscalité équitable et maîtrisée, la poursuite du désendettement de la collectivité ainsi que la poursuite de l'étude des grands projets attendus par la population. Ces quatre grands principes obligent donc la collectivité à une gestion budgétaire rigoureuse qui se traduira, pour 2016, par la poursuite de la diminution des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Ainsi, une baisse des charges de fonctionnement de l'ordre de 0,50 % est attendue et, ce, malgré la hausse prévisible de 2 % des charges de personnel. Pour atteindre cet objectif, une baisse de 2,50 % de l'ensemble des charges de gestion s'impose donc. Parallèlement, la collectivité doit rester prudente dans l'estimation de ses recettes, compte tenu du contexte économique national peu favorable accentué par la baisse des concours financiers et la poursuite de la contraction programmée des dotations de l'Etat.

La politique générale d'investissements de la collectivité repose notamment sur l'attractivité, la modernisation des équipements existants et le respect de l'environnement. Les projets d'investissement envisagés pour 2016 estimés à 1 357 800 euros et dont le détail figure en pages 25, 26, 27 et 28 du DOB respectent cette politique. Le recours à l'emprunt sera réservé uniquement pour les projets d'envergure tels que la réalisation de l'Espace Congrès programmée pour 2018-2019.

BUDGET EAU

Pour 2016, les tarifs de l'eau restent inchangés conformément à la décision du Conseil Municipal. Le volume de la consommation d'eau sera estimé, par prudence, à 190 000 m³.

Les projets d'investissements estimés à 184 000 euros vont pouvoir s'autofinancer en totalité grâce à l'excédent antérieur du compte d'investissement. La capacité d'investissement de la collectivité étant suffisante, celle-ci n'a pas besoin d'avoir recours à l'emprunt.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour 2016, les tarifs de l'assainissement restent inchangés conformément à la décision du Conseil Municipal. Les prévisions d'investissements se chiffrent à 309 900 euros. La capacité d'investissement de la collectivité étant limitée, ceux-ci devront être programmés sur deux à trois années ou nécessiter un emprunt.

Monsieur Etienne HERTZOG termine sa présentation et remercie l'Assemblée de son attention. Monsieur le Maire le remercie pour la qualité de son travail et pour la clarté de son exposé.

Les conseillers municipaux sont invités à échanger sur le DOB.

Monsieur Gilles AUGAGNEUR remercie à son tour Monsieur l'Adjoint aux finances pour la qualité du travail effectué. Il fait part des points positifs suivants : la bonne santé de la structure de la dette communale et la fin imminente de certains emprunts. Cependant, il fait part de certaines remarques et préoccupations :

- la baisse des dotations de l'Etat,
- la nouvelle réforme des territoires notamment en ce qui concerne la future nouvelle carte intercommunale (quelle sera alors la place de CHARLIEU au sein de l'intercommunalité ?),
- le poids des charges fixes dans un certain nombre de bâtiments communaux (musées, piscines, salle des réunions, ancienne caserne des pompiers, ...),
- la lenteur de réalisation de certaines opérations telles que la réfection de l'éclairage public.

Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes.

REFORME INTERCOMMUNALE

Monsieur le Préfet a soumis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale son nouveau projet de schéma. Celui-ci a maintenu dans son schéma le périmètre actuel du territoire de Charlieu-Belmont Communauté avec une ville-centre attractive, même si l'un des handicaps de CHARLIEU est d'avoir une population pas assez importante. La visite de Monsieur le Préfet, il y a quelques mois, à CHARLIEU a permis de lui démontrer, grâce à l'engagement et l'implication de Monsieur René VALORGE et de son équipe, que le territoire de Charlieu-Belmont Communauté est un territoire dynamique, porteur de projets avec des entreprises dynamiques qui ne cessent de se développer. En effet, malgré sa taille démographique limitée (25 000 habitants), Charlieu-Belmont Communauté peut porter des projets ambitieux (THD, voie verte, maison médicale, ...). Le Préfet reviendra sur le territoire en février prochain. Monsieur le Maire se veut rassurant. L'intercommunalité actuelle est pérenne ; elle doit continuer à se développer.

CHARGES FIXES

Les charges fixes qui pèsent sur certains bâtiments communaux constituent une préoccupation majeure des élus du groupe majoritaire. D'ailleurs, le DOB prévoit, pour l'année 2016, une diminution de celles-ci de l'ordre de 2 %. Une autre alternative pour résorber en partie ces frais fixes est de s'interroger sur le devenir de certains équipements et bâtiments publics ; c'est le cas notamment de l'ancienne caserne des pompiers et du bâtiment situé en face de la mairie. La collectivité ayant de moins en moins la capacité et les moyens financiers pour assurer, seule, l'entretien courant de tous ses bâtiments publics, elle devra opérer des choix et se séparer éventuellement de certains d'entre eux afin d'alléger ses charges fixes. Les bâtiments qui seront conservés devront être les plus performants au niveau de la maîtrise énergétique et de l'accessibilité.

TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire juge impératif de ne pas reproduire les erreurs qui ont été commises par le passé, c'est-à-dire vouloir faire tout d'un coup avec des emprunts sur une courte durée qui rendent impossible tout investissement en parallèle. Les travaux de réfection de l'éclairage public représentent un lourd investissement nécessitant d'importants moyens financiers. Il était donc indispensable de prévoir leur réalisation sur plusieurs exercices budgétaires afin de permettre à la collectivité d'échelonner leur financement, de ne pas avoir recours à l'emprunt, de faire des économies et dans un même temps permettre à la collectivité de réaliser d'autres investissements pour l'ensemble des administrés. Il est à noter que la première tranche des travaux effectuée en 2015 a permis de générer déjà des économies d'énergie.

Monsieur le Maire remercie à nouveau Monsieur Etienne HERTZOG ainsi que les membres de la Commission des finances.

Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, la tenue du DOB 2016 pour le budget général et les budgets annexes eau et assainissement.

II) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que ce point soit retiré de l'ordre du jour, aucune décision modificative budgétaire n'étant nécessaire.

III) REFECTION DE LA RUE DU TOUR DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un projet de réfection globale de la rue du Tour de l'Eglise est prévu en 2016 dans le cadre de la poursuite de l'embellissement du centre-bourg. Ce projet comprend la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, la dissimulation et la réfection des réseaux secs, le changement des lampadaires, ainsi que la réfection de la voirie avec la pose de pavés.

La réalisation de cette opération est éligible à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2016, à hauteur de 35 % du montant du projet.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette demande de subvention et sur la possibilité de demander également une aide financière à la Région pour le financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux de réfection de la rue du Tour de l'Eglise et sollicite, à ce titre, l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR ainsi qu'une aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

IV) DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE TVA AU SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE LA DGFIP POUR LES CESSIONS IMMOBILIERES

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame la Directrice Générale des Services.

Celle-ci expose à l'Assemblée que la loi du 11 mars 2010 prévoit l'assujettissement à la TVA des cessions immobilières des terrains à bâtir des collectivités locales lorsque celles-ci réalisent des bénéfices lors des ventes. La TVA collectée doit ensuite être reversée à l'Etat.

Afin de reverser à l'Etat la TVA collectée lors des cessions immobilières réalisées par la collectivité, Monsieur le Maire expose qu'il convient de solliciter l'ouverture d'un dossier auprès du service des impôts des entreprises de ROANNE pour la déclaration de la TVA immobilière.

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, le service des impôts des entreprises de ROANNE pour l'ouverture d'un dossier de déclaration de TVA au titre des cessions immobilières.

**V) ADOPTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE ET
AUTORISATION DU MAIRE POUR SIGNER ET PRESENTER LA DEMANDE
D'AD'AP**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que toutes les collectivités locales avaient l'obligation de déposer auprès des services de l'Etat (DDT), avant le 27 septembre 2015, un agenda d'accessibilité programmée pour mettre leurs établissements recevant du public (ERP) et leurs installations d'ouverture au public (IOP) en conformité avec les obligations d'accessibilité.

Considérant la charge de travail pour l'établissement d'un agenda, Monsieur le Maire a souhaité que la collectivité se fasse aider par un bureau d'études. Afin de permettre à celui-ci de disposer du temps nécessaire pour la réalisation des diagnostics et des préconisations, la collectivité a formulé une demande de report de la date butoir du 27 septembre 2015 pour déposer son agenda d'accessibilité programmée. La prorogation a été accordée, le 27 octobre 2015, par le Préfet de la Loire qui a autorisé la Ville de CHARLIEU à déposer son AD'AP pour ses ERP et IOP jusqu'au 27 janvier 2016.

Les diagnostics réalisés par le bureau d'études OXYRIA ont mis en évidence que 22 ERP et 5 IOP, soit 27 structures de la collectivité, n'étaient pas conformes à la réglementation "handicaps" en vigueur au 31 décembre 2014. Monsieur le Maire suggère de déposer un AD'AP permettant l'échelonnement des travaux de mise en accessibilité sur une durée de 6 ans, comme le permet la loi ADAP, et ainsi leur financement sur 6 exercices budgétaires (2016-2021) pour un montant total de 376 980 euros H.T.

Pour 2016, une première tranche de travaux de mise en conformité pour un montant prévisionnel d'environ 45 000 euros H.T. a donc été programmée pour un certain nombre de bâtiments et équipements communaux : le camping (afin d'obtenir le label "tourisme et handicap"), la mairie, la salle des Halles, le cimetière, la maison Guinault pour l'accès au local utilisé par l'association "Les échanges de savoirs", ainsi que les quatre WC publics.

Pour connaître les dates de mise en conformité des autres ERP et IOP de la collectivité identifiés comme non conformes, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se reporter au calendrier de réalisation annexé au présent compte-rendu. Il expose à l'Assemblée que certains travaux de mise en conformité ne nécessiteront pas d'être réalisés si la collectivité se sépare, d'ici 2021, de certains bâtiments communaux. En outre, il précise que l'AD'AP peut comprendre des demandes de dérogations, notamment pour les édifices classés Monuments Historiques.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cet AD'AP et demande l'autorisation de le signer et de le déposer auprès du Préfet de la Loire avant le 27 janvier prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'agenda d'accessibilité programmée présenté par Monsieur le Maire, autorise celui-ci à signer et déposer la demande d'AD'AP auprès du Préfet de la Loire et s'engage à respecter la programmation des travaux indiquée dans l'AD'AP pour les 6 années à venir et à inscrire chaque année la somme budgétaire correspondante.

**VI) CONVENTION AVEC LE SIEL POUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT
DEBIT**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jérémie LACROIX, Adjoint aux travaux, qui fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de conclure une convention avec le SIEL afin de permettre le passage de la fibre optique sur le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers situé 1 rue Dorian.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec le SIEL pour la poursuite du déploiement du THD sur CHARLIEU.

**VII) PROGRAMME DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2016 :
SOLLICITATION DU SIEL**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jérémie LACROIX qui présente le programme 2016 des travaux de réfection de l'éclairage public décidé en commission des travaux. Outre la rénovation de l'éclairage public dans les rues suivantes : boulevard Jacquard, rue Carabi, rue André Farinet, rue Saint Eloi, place des Canuts, sont également prévus le déplacement de candélabres route de Fleury, des travaux pour la coupure de l'éclairage de nuit dans certains quartiers ainsi que la réfection de l'éclairage de l'escalier à Saint Gildas, pour un montant total prévisionnel de 98 142 euros H.T.

Il fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de confier au SIEL, par transfert de compétences de la Commune, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, pour lesquels le Syndicat apportera sa participation financière à hauteur de 8 % du montant H.T. des travaux.

Monsieur le Maire tient à souligner que la première phase du programme pluriannuel des travaux de réfection de l'éclairage public réalisée l'année dernière a permis à la collectivité de réaliser déjà des économies d'énergie. D'ailleurs, il propose à l'Assemblée qu'à l'issue de chaque tranche annuelle de travaux, un bilan soit fait afin de pouvoir chiffrer les économies réellement réalisées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de réfection de l'éclairage public proposé pour 2016 ainsi que le montant des travaux correspondants et prend acte que le SIEL assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

**VIII) ECLAIRAGE PUBLIC ET DISSIMULATION DES RESEAUX SECS RUE DU
TOUR DE L'EGLISE : SOLLICITATION DU SIEL**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jérémie LACROIX qui fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des travaux de dissimulation des réseaux secs et de remplacement de l'éclairage public rue du Tour de l'Eglise dans le cadre du programme des travaux de réhabilitation de la rue.

Il suggère de solliciter le concours du SIEL afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux estimés à 66 952 euros H.T. et répartis comme suit : éclairage (6 652 euros H.T) - dissimulation des câbles électriques pour l'amélioration de l'aspect esthétique de la rue (49 905 euros H.T) – génie civil Télécom (10 395 euros H.T). La participation de la collectivité est estimée à 53 840 euros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de réalisation des travaux de dissimulation des réseaux secs et de réfection de l'éclairage public rue du Tour de l'Eglise et prend acte que le SIEL assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

**IX) CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 12 mars 2015, celui-ci a donné son accord de principe sur la cession à la Communauté de Communes d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AP n°452, située à proximité du tènement de l'ancienne gare, propriété communale.

Il rappelle que la Communauté de Communes dispose de ses bâtiments techniques sur les parcelles AP n°102 et n°177 et qu'elle accédait jusqu'à présent à ceux-ci en passant par le site de l'ancienne gare.

En raison de la cession à l'ADAPEI du tènement immobilier de l'ancienne gare pour la réalisation d'un foyer "adultes handicapés", les agents des services techniques de la Communauté de Communes ne peuvent donc plus accéder à leurs bâtiments techniques. En conséquence, la Communauté de Communes avait sollicité auprès de la collectivité l'accès à ses bâtiments par la parcelle AP n°452.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la superficie de la parcelle AP n°452 représente 2 885 m² et que la demande de la Communauté de Communes ne concernait initialement qu'une partie de la parcelle. Il propose au Conseil Municipal de céder à celle-ci la totalité de la parcelle AP n°452, laquelle lui sera nécessaire pour procéder à la création d'un parking dans le cadre de la réalisation du projet de voie verte dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée à la Communauté de Communes.

Considérant l'intérêt général que représentent l'accès des véhicules intercommunaux au centre technique intercommunal et le projet de voie verte, considérant également que l'acquéreur est une collectivité territoriale, Monsieur le Maire propose que cette cession intervienne à l'euro symbolique, bien que la valeur du terrain ait été estimée par France Domaine à 36 euros H.T le m². Il propose également de céder à la Communauté de Communes, à l'euro symbolique, la parcelle AP n°412 d'une superficie de 18 m² jouxtant la parcelle AP n°452, qui restait la seule propriété de la Commune.

Monsieur Gilles AUGAGNEUR interroge Monsieur le Maire sur l'éventuel impact qu'aura cette double cession sur le projet de contournement de CHARLIEU initié par le Département.

Monsieur Jérémie LACROIX, conseiller départemental, confirme qu'aucune de ces deux parcelles (AP n°452 et AP n°412) n'est nécessaire à la réalisation du projet de déviation. De surcroît, le Département n'a pas prévu de réaliser cette opération cette année, ni à court terme.

Considérant la position du Conseil Départemental sur ce projet, Monsieur le Maire invite les élus à s'interroger sur sa faisabilité, sachant que la collectivité ne peut pas se permettre de laisser le terrain nécessaire à la réalisation des travaux de poursuite du contournement de CHARLIEU en jachère pendant encore de nombreuses années.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à la cession à la Communauté de Communes des parcelles AP n°452 et n°412, à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession des parcelles AP n°452 et n°412, d'une superficie respective de 2 885 m² et 18 m², à Charlieu-Belmont Communauté à l'euro symbolique.

X) DENOMINATION DE RUE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour faciliter la localisation de voie et l'acheminement du courrier aux riverains, il s'avère nécessaire de dénommer la rue située sur un chemin perpendiculaire à la route de Fleury juste avant la sortie du territoire communal et l'entrée sur la commune de ST NIZIER SOUS CHARLIEU. Il propose la dénomination suivante : allée du Châtelet.

Monsieur Benoît LOYER craint des confusions entre le chemin du Châtelet situé à proximité du quartier des Cordeliers et cette nouvelle allée, compte tenu de la ressemblance de leur appellation.

En réponse, Monsieur Jérémie LACROIX souligne que le choix du nom de cette rue ne s'est pas fait par hasard. Il convient de préciser que cette voie est située à la fois sur la commune de CHARLIEU et la commune de ST NIZIER SOUS CHARLIEU qui, pour la partie située sur son territoire, lui a attribué l'appellation de chemin du Châtelet.

Ne pouvant donc attribuer la même appellation pour la partie de la voie située sur le territoire Charliendin, car le chemin du Châtelet existant déjà à CHARLIEU, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, dans un souci de cohérence et de logique avec l'appellation donnée par la commune de ST NIZIER, d'attribuer à la portion de la rue située sur le territoire de CHARLIEU le nom suivant : allée du Châtelet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions), donne son accord pour l'attribution du nom allée du Châtelet.

XI) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE AVEC LA SOCIETE INFO'COM

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité détient à ce jour une convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule avec la société INFO'COM depuis le 25 mars 2014. Le véhicule concerné par cette mise à disposition est la navette de la MJC. Cette convention ayant une durée de validité de deux ans, il convient de prévoir son renouvellement à l'issue du 25 mars 2016 pour une nouvelle durée de deux ans. Ce renouvellement intervient sans changement du véhicule considérant le faible kilométrage comptabilisé par la navette de la MJC sur la dernière période.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de prolongation avec la société INFO'COM.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite de véhicule avec la société INFO'COM pour la navette de la MJC.

XII) CONVENTION DE COOPERATION AVEC LE SERVICE D'EDUCATION ET DE SOINS SPECIALISES A DOMICILE POUR L'INTERVENTION DE PROFESSIONNELS SPECIALISES SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une élève scolarisée à l'école primaire publique requiert les services ponctuels d'un ergothérapeute, d'une psychomotricienne et d'une éducatrice spécialisée du SESSD. Certaines de ces interventions se déroulant sur les temps périscolaires, il fait part à l'Assemblée de la nécessité de les formaliser, au moyen d'une convention de coopération.

Il précise que cette convention signée par le directeur d'école, le Maire de la Commune, le SESSD et l'Education Nationale, conclue pour une durée indéterminée, prévoit notamment que pendant les temps d'accompagnement par les professionnels du service médico-social, l'élève est sous la responsabilité du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de coopération avec le SESSD pour l'intervention de professionnels spécialisés sur les temps périscolaires.

XIII) INDEMNITES POUR ELECTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux agents ont effectué des travaux supplémentaires pour la préparation et le déroulement des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Il est donc nécessaire de leur octroyer une indemnité pour élections.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'indemnités pour élections aux deux agents ayant effectué des travaux supplémentaires pour les élections régionales.

XIV) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux 2016 de mise en conformité des ERP et IOP de la Commune, la collectivité sollicitera une aide financière du Sénateur au titre de l'enveloppe parlementaire 2016, à hauteur de 7 à 8 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Sénateur pour les travaux d'accessibilité 2016.

XV) QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DES ELUS MINORITAIRES

Monsieur le Maire expose qu'il a été destinataire de deux questions des élus minoritaires dont il donne lecture :

1°) Féries d'octobre 2015 : présentation du budget réalisé pour l'organisation de cette manifestation.

2°) frais de missions 2015 : bilan exhaustif des frais de missions pour les personnels et les élus.

Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes :

1°) Il rappelle que cette manifestation a lieu tous les deux ans. Concernant l'édition 2015, il informe l'Assemblée que le bilan définitif n'a pas encore été réalisé ; en conséquence, il fait part du bilan provisoire qui affiche un déficit de 789,85 euros. Afin d'équilibrer le budget de la manifestation portée par la MJC, Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle subvention sera allouée cette année à l'association, en complément de celle apportée l'année dernière par la collectivité. Il rappelle qu'une autre manifestation a lieu également tous les deux ans, il s'agit des Férus organisée par la MJC dont la prochaine édition se déroulera cette année, en mai prochain. Le budget consacré aux Férus 2014 s'est élevé à environ 40 000 euros, l'aide apportée par la collectivité a été de 15 000 euros. Pour 2016, la Commune apportera de nouveau son soutien à la MJC à hauteur de 15 000 euros.

2°) Concernant les frais de missions du personnel, Monsieur le Maire fait part des chiffres suivants :

2012 – budgétisé : 2 500 euros - réalisé : 1 893 euros

2013 – budgétisé : 2 850 euros - réalisé : 2 018 euros

2014 – budgétisé : 2 800 euros - réalisé : 3 505 euros

2015 – budgétisé : 2 750 euros - réalisé : 3 000 euros

Quant aux frais de missions des élus, il informe que depuis 2012, aucun dédommagement n'a été demandé à la collectivité. Toutes les dépenses des élus sont prises en charge par leur indemnité. Il tient à rappeler l'engagement humain, mais aussi financier, de chacun d'entre eux, y compris ceux qui ne bénéficient d'aucune indemnité.

DELEGATION DE COMPETENCES DU C.M. AU MAIRE : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES

Celle-ci a été utilisée à neuf reprises par Monsieur le Maire pour la conclusion de contrats, marchés et avenants et pour des décisions de non-préemption.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 40